

LAÏCITÉ

COMPTE-RENDU
SUR LA LAÏCITÉ

-

ENTRETIEN
AVEC STÉPHANE
MILLET

PRÉPARÉ PAR

Marie Monet

Pierre Magdelenne

Association des Anciens Maires de
la Loire (AAML)



**SERVICE
CIVIQUE**

Une mission pour chacun
au service de tous



**ASSOCIATION
DES ANCIENS MAIRES
DE LA LOIRE**

CONTEXTE D'ÉTUDE

Dans le cadre d'une étude sur le principe de la laïcité que nous menons au sein de l'Association des Anciens Maires de la Loire (AAML), en tant que service civique, nous sommes amenés à étudier la laïcité sous divers aspects. Pour mieux comprendre ce principe républicain, nous avons décidé d'aller interviewer différentes personnalités, issues de différents horizons, ayant un lien singulier avec ce principe. C'est à ce titre que nous avons pu dialoguer avec Stéphane Millet, responsable du service Education populaire / Vie associative, à la Ligue de l'enseignement et à la fédération des œuvres laïques de la Loire, qui intervient à l'accompagnement des dispositifs jeunesse. Il est également formateur habilité Valeurs de la République et Laïcité à l'échelle nationale. Cette rencontre a pour but de mieux comprendre les liens entre la laïcité et le monde associatif, et les actions qui en découlent, mais également de mettre en avant les propos qui ont eu lieu dans le livret de la laïcité.

FORMER À LA LAÏCITÉ

En tant que formateur habilité VRL, M. Millet est amené, depuis 2016, à former et plus spécialement à former les professionnels dans le champ du sport et de la jeunesse. Dispensées auprès de salariés d'associations ou de membres de la fonction publique, l'objectif de ces formations est de leur permettre de mieux comprendre ce qu'est la laïcité, ce qu'elle n'est pas et de pouvoir adopter une posture professionnelle au regard du statut de leur employeur et qu'ils sachent s'adapter dans des situations complexes touchant à la laïcité. Il peut être amené à faire des formations sur l'ensemble du territoire français. Il dispose d'une habilitation pour former les formateurs VRL, sur une formation d'une durée de trois jours. M. Millet fait partie d'un réseau de formateurs, piloté par les services de l'État, à l'échelle de la Loire, qui a pour but de faciliter et d'organiser le déploiement de sessions de formations. En parallèle de ces formations VRL, il peut intervenir dans des actions de formations et de sensibilisation sur la laïcité auprès de tout type de public. Les agents et chefs de services de la Métropole de Saint-Étienne et de sa ville-centre ont été un public type visé par ces interventions sur un format d'une demi-journée. Les publics concernés peuvent être des administrateurs bénévoles d'associations, des écoles... L'intérêt de former ces acteurs intervenant dans le domaine « *de l'animation de la vie sociale* », par exemple, est de permettre à toutes ces personnes de déployer les connaissances et savoir-être acquis dans leurs différents champs d'intervention respectifs.

Ces formations se veulent interactives et participatives avec les participants. Pour M. Millet, il y a un réel bénéfice apporté par ces formations, et même plus généralement lorsque ce principe est abordé dans divers événements. Le fait de « *faire évoluer les représentations liées à la laïcité* » est encourageant et montre que le travail réalisé porte ses fruits.

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

« *La laïcité est ancrée dans l'ADN de la Ligue de l'enseignement* ». Créée par Jean Macé en 1866, avec pour finalité l'émancipation du citoyen, en permettant l'accès à tous et de tous à l'éducation, à la formation, à la culture, au savoir, en développant l'esprit critique, la promotion de la laïcité fait partie intégrante de ces missions. L'histoire de la Ligue, les débats qu'elle a suscités, les exigences qu'elle a posées, l'empreinte qu'elle a laissée dans les textes qui ont abouti à la construction d'une laïcité française, lui confèrent une légitimité à s'exprimer tant sur les principes que sur leurs conditions de mise en œuvre. La laïcité permet et peut être prise à travers une approche transversale, auprès de tout public. Pour M. Millet, « *lorsque l'on parle d'éducation dans le débat public, la Ligue de l'enseignement est présente. Reconnue d'utilité publique, elle accompagne à ce titre les politiques publiques, les collectivités ...* ». Parmi ces actions, lors de la célébration des 100 ans de la loi de 1905, la Ligue s'est associée avec la chaîne Public Sénat pour produire un film, intitulé : La séparation, retraçant les débats qui ont eu lieu à l'Assemblée nationale vis-à-vis de la loi de 1905.

La Ligue de l'enseignement produit de nombreux événements, comme des conférences, des animations, des expositions, des outils pédagogiques, des ciné-débats... sur la thématique de la laïcité. Elle intervient pour défendre la laïcité, garante des valeurs de la République. Ce principe est malmené dans notre société et ses actions permettent de montrer que la laïcité n'est pas qu'un principe oublié, mais bel et bien vivant. Parmi des interventions récentes, celle en partenariat avec l'ANEF, qui est une association de protection de l'enfance et qui intervient dans la lutte contre la radicalisation, ainsi qu'une radio associative de Saint-Étienne, et initiée par un centre social stéphanois, a permis à un groupe de mères isolées de réfléchir sur la laïcité. Une émission de radio a été créée le temps d'une émission pour discuter de la laïcité et de pouvoir poser leurs questions. En initiant des instants de dialogue comme celui-ci, l'objectif est d'entamer le dialogue et de déconstruire des préjugés liés à ce principe.

LA LAÏCITÉ, MENACÉE ?

M. Millet estime que la laïcité est menacée, car « *il y a une tentative de récupération de certains extrêmes, mais aussi une remise en cause du principe de laïcité, parfois en réinterprétant l'histoire* ». On ne peut pas comprendre la laïcité sans connaître et comprendre son histoire. Lors des formations laïcité, l'histoire sert de socle à l'introduction de la laïcité. Permettre à tout le monde d'être au même niveau sur comment s'est construite la laïcité est la première des étapes, indispensable pour la suite. Reprendre les fondamentaux historiques permet de nourrir un débat qui est plus constructif. Sans cela, le débat ne saurait être utile, car les arguments avancés ne sauraient se baser sur des éléments véridiques. La laïcité fait l'objet d'instrumentalisations venant occasionnellement de personnes connaissant très bien l'histoire, mais souhaitant mettre sous silence et réinterpréter, instrumentaliser certains faits historiques à des fins politiques et/ou partisans. La Ligue de l'enseignement reste attentive à tout cela, y compris aux atteintes à la laïcité. Cette méconnaissance de la laïcité peut avoir de graves répercussions, en particulier chez les élus. Un kit de formation VRL a été récemment adapté et est proposé aux élus, sur un format d'une journée, afin de mieux les sensibiliser à la laïcité. Les décisions qu'ils prennent peuvent avoir de nombreuses répercussions sur la laïcité, en matière de décisions administratives et sur le fonctionnement de nos institutions.

LA LAÏCITÉ POUR FAIRE SOCIÉTÉ

Pour M. Millet, « *la laïcité est le corollaire de la liberté de conscience* ». Même dans des situations avec lesquelles des contraintes nous empêchent d'accéder à un lieu de culte, cette liberté est garantie par l'État à travers les services d'aumôneries. Que l'on soit en prison, un militaire en opération extérieure, dans un hôpital, l'accès au culte y est considéré comme une liberté fondamentale. La laïcité est à la fois une chance pour les croyants, mais aussi pour les non-croyants. La laïcité n'est pas contre les religions. La loi de 1905 est encore aujourd'hui assez claire et précise pour nous donner l'horizon de ce que permet ou non la laïcité. Elle est pourvoyeuse de nombreuses libertés, même si les individus ne la perçoivent pas toujours comme cela. Les jeunes en particulier ont du mal à distinguer la laïcité de cette manière. Entre l'application théorique et pratique de la laïcité, des différences demeurent et accentuent cette méfiance qu'ont certains jeunes vis-à-vis de ce principe. La liberté de culte et de conscience permet par exemple de porter un signe religieux dans l'espace public, sans craindre d'être réprimé. On peut manifester sa religion, dans les limites permises par la loi. La laïcité protège autant les croyants que les non-croyants, et il ne faut pas l'oublier.

LE RÔLE DE L'ÉCOLE

L'école joue une place centrale dans l'éducation et la sensibilisation à la laïcité. Les professeurs ont un rôle important, mais difficile à jouer, surtout ces dernières années. Le poids des réseaux sociaux et l'influence qu'ils jouent, en partie, sur la proposition d'idées radicales laissent démunis les acteurs du monde de l'enseignement face à ces fléaux qui grandissent. L'école n'est pas la seule institution à être au contact des jeunes. Pour lutter contre l'instrumentalisation de la laïcité, il faut accompagner et former l'ensemble des personnes travaillant avec des jeunes, que ce soit pendant ou hors du temps scolaire. La coexistence entre différentes cultures peut être difficile, mais il faut l'expliquer pour comprendre et apaiser des tensions qui durent depuis trop longtemps. L'éducation est le principal outil pour inculquer le respect de l'autre, et il ne faut pas le négliger. Dans la société, tout le monde a sa part à jouer pour faire vivre la laïcité au quotidien.

LE DÉBAT SUR LA LAÏCITÉ

Le débat public sur la laïcité est une question complexe, et il est légitime de s'interroger sur la qualité de ce débat. Il faut d'abord se demander du lieu de ce débat : dans les médias réputés orientés politiquement, lors de moments d'échanges institutionnels, lors de débats avec des citoyens et des associations... Le choix du lieu du débat aura une influence sur l'utilité et la qualité du débat. Le rôle de l'audiovisuel public, par rapport à celui qui est privé, a une mission éducative et de transmission des savoirs associée aux valeurs démocratiques. Le fait de mettre en avant le débat sur la laïcité auprès d'institutions privées transformant et instrumentalisant la laïcité ne peut que desservir et tendre davantage un débat déjà non apaisé. Le rôle des acteurs publics et d'acteurs privés pour l'installation d'un débat constructif, apaisé et qui ne cherche pas le sensationnel existe et doit être mieux mis en avant.

Un débat non constructif et transformé n'est pas toujours volontaire. Il peut parfois être causé par un manque de connaissance et de sensibilisation sur la thématique. Lorsque ces incohérences ont lieu, il faut qu'un « *contre discours* » (*fondé sur le droit en matière de respect des principes de laïcité et sur les textes qui fondent ces principes*) se tienne pour rétablir ce qu'est la laïcité. Les politiques ont une responsabilité dans ce débat, car étant les garants de nos institutions, leurs connaissances de nos principes fondateurs et leurs projets politiques auront irrémédiablement une influence sur la tournure que pourrait prendre ce principe à l'avenir. Pour des personnes vivant avec une double culture, étant réfugiées en France... elles considèrent en partie la laïcité comme une chance, mais l'orientation du débat leur laisse craindre une stigmatisation de ce qu'ils sont.

L'AVENIR DE LA LAÏCITÉ

Pour M. Millet, la laïcité peut évoluer, à travers le champ législatif et juridique, mais il considère que ce principe, tel qu'il est aujourd'hui, est suffisamment complet. Le risque principal est « *la tentation de toucher ce principe* » de la part d'idéologies d'extrême droite. Le rôle de la société civile est « *immense* » pour permettre à la laïcité de vivre. Encore faut-il qu'elle soit comprise et donc expliquée. Le développement de l'esprit critique et la pédagogie de la laïcité sont donc certains des outils qui permettent de préserver l'intégrité de la laïcité et les valeurs qu'elle défend. Les individus doivent devenir des acteurs, et non des spectateurs de la préservation de la laïcité.